

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE FOURNISSEURS ÉTRANGERS**

---

Bonjour,

Votre client canadien sollicite votre aide afin de se conformer à une **demande de renseignements obligatoire (avis)** émise en vertu de l'article 71 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

La demande est présentée dans le cadre du [Plan de gestion des produits chimiques](#) (PGPC) du Canada. Le PGPC est une initiative du gouvernement du Canada visant à réduire les risques posés par les produits chimiques pour les Canadiens et leur environnement. Les renseignements recueillis dans le cadre de ces avis permettront de mieux comprendre le statut commercial des substances au Canada et seront utilisés pour informer, si nécessaire, les décisions de priorisation, les activités d'évaluation des risques et les mesures de gestion des risques.

Votre **client canadien doit répondre avant la date limite de déclaration** afin de se conformer à l'avis. De plus amples informations sur les avis obligatoires actuels et leurs délais de déclaration sont disponibles sur [la page Web Initiatives de collecte de renseignements](#).

**En tant que fournisseur étranger**, il est possible que vous exportiez au Canada des substances visées par un avis obligatoire, ou des mélanges, produits ou articles manufacturés contenant ces substances et que vous détenez des renseignements que votre client canadien ignore et auxquels il n'aurait pas accès autrement. **Les renseignements que vous fournissez** aideront le gouvernement du Canada à s'assurer que toutes les activités commerciales liées à ces substances sont prises en considération avant toute prise de mesures additionnelles.

L'absence de renseignements pourrait mener à l'utilisation d'hypothèses conservatrices au niveau des évaluations des risques futurs. Par conséquent, l'éventuelle mise en œuvre de mesures de gestion des risques pourrait avoir une incidence sur votre capacité à vendre certaines substances ou mélanges, produits ou articles manufacturés contenant ces substances au Canada.

### **Avez-vous exporté vers votre client canadien des substances déclarables ou des mélanges, produits ou articles manufacturés contenant des substances visées par un avis obligatoire?**

---

- Les substances qui sont visées par un avis obligatoire sont inscrites à l'annexe 1 des avis qui se trouvent sur [la page Web Initiatives de collecte de renseignements](#).

### **Quel type de renseignements votre client canadien a-t-il besoin?**

---

- Votre client canadien aura généralement besoin de la liste des mélanges, produits ou articles manufacturés contenant une substance déclarable que vous avez exportés au Canada.

- Votre client canadien peut également avoir besoin de renseignements connexes tels que la concentration ou quantité de la substance dans le mélange, le produit ou l'article manufacturé ainsi que sa fonction dans celui-ci (par ex., en tant qu'agent aromatisant).

### **Que faire si les renseignements demandés sont confidentiels?**

---

Vous pouvez soumettre les renseignements confidentiels directement au gouvernement du Canada dans le cadre d'une soumission aveugle.

Discutez avec votre client canadien des renseignements requis que chacun fournira directement au gouvernement du Canada. Veuillez joindre une note à chaque soumission aveugle indiquant que votre soumission complémente celle de votre client canadien (veuillez inclure le nom complet de votre client ainsi que son adresse).

Les entreprises qui comptent présenter une soumission aveugle devraient communiquer avec la Ligne d'information de la gestion des substances afin de discuter de leur cas particulier et pour obtenir des renseignements sur la façon de soumettre :

Téléphone : 1-800-567-1999 (au Canada) ou 819-938-3232 (ailleurs dans le monde)  
Courriel : [substances@ec.gc.ca](mailto:substances@ec.gc.ca)

### **Documents pertinents**

---

Plus d'informations, incluant des liens vers la publication officielle de l'avis, le guide d'orientation et le fichier de déclaration en format Excel, sont disponibles sur [la page Web Initiatives de collecte de renseignements](#).